



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
11 novembre 2022
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dix-huitième session
Développement social : développement social,
y compris les questions relatives à la situation sociale
dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées,
aux personnes handicapées et à la famille

Conseil économique et social
Session de 2023
25 juillet 2022-26 juillet 2023
Point 19 b) de l'ordre du jour
Questions sociales et questions
relatives aux droits de l'homme :
développement social

Préparation et célébration du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [76/139](#) de l'Assemblée générale. Dans le cadre des préparatifs du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille, le Secrétaire général met l'accent sur l'analyse des tendances en matière d'urbanisation et de migration et leurs incidences sur les familles et les politiques axées sur la famille. Il décrit en outre l'état actuel d'avancement des préparatifs de la célébration de l'anniversaire à tous les niveaux.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 76/139, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-dix-huitième session, par l'intermédiaire de la Commission du développement social et du Conseil économique et social, un rapport sur l'application de cette résolution, y compris une description de l'état d'avancement, à tous les niveaux, des préparatifs en vue de la célébration du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille.
2. Dans la résolution, l'Assemblée a demandé aux États Membres, aux entités des Nations Unies et aux parties concernées d'œuvrer, aux niveaux national, régional et international, aux préparatifs en vue de la célébration en 2024 du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille par des initiatives pratiques, notamment des politiques et programmes axés sur la famille et répondant aux besoins de toutes les familles. Elle a invité en outre les parties concernées à soutenir, dans le cadre des préparatifs, les activités de recherche et de sensibilisation menées sur les conséquences qu'entraînent pour les familles les mutations technologiques, les évolutions démographiques, l'urbanisation, les migrations et les changements climatiques.
3. Dans son précédent rapport (A/77/61-E/2022/4), le Secrétaire général s'est essentiellement intéressé aux questions portant sur les nouvelles technologies et les familles. Dans le présent rapport, il poursuit l'analyse des grandes tendances en privilégiant les migrations et l'urbanisation. En outre, conformément à la résolution, il fournit également une description de l'état d'avancement des préparatifs de la célébration du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille aux niveaux national, régional et international¹.

II. Migration et familles²

4. Les questions liées à la migration font partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dont la cible 10.7 associée à l'objectif de

¹ Sur la base, notamment, des réponses à une note verbale, adressée par le Secrétaire général aux missions permanentes et aux organismes régionaux demandant des informations sur les politiques nationales et régionales relatives aux conséquences qu'entraînent les grandes tendances pour les familles, reçues des gouvernements d'Azerbaïdjan, du Bélarus, de Hongrie, de Jordanie, de Mongolie, de Pologne, du Qatar, de la République arabe syrienne, de Singapour, de la Türkiye, du Turkménistan et de l'Uruguay ainsi que de la Commission européenne et du Programme alimentaire mondial, disponibles sur le site <https://www.un.org/development/desa/family/2022/10/13/good-practices-in-family-policy-making/>. Les informations relatives aux nouvelles technologies, aux migrations et à l'urbanisation fournies dans les réponses à la note verbale ont été utilisées dans le présent rapport, tandis que celles sur les tendances démographiques et les changements climatiques seront utilisées dans le rapport ultérieur du Secrétaire général.

² Les informations figurant dans le présent rapport sont tirées des sources suivantes : *Rapport sur les objectifs de développement durable, 2022* (Publication des Nations Unies, New York, 2022), *Rapport du Réseau des économistes des Nations Unies publié à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, Modeler les tendances de notre époque* (publication des Nations Unies, 2020) ; Bahira Sherif Trask, « Migration, urbanisation et dimension familiale » note d'information établie à l'intention du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, Division du développement social inclusif, mai 2022 ; Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, « Migration, trends and Families », note de synthèse n° 133, mai 2022 ; documentation pour la réunion du groupe d'experts sur le thème « Megatrends and Families: focus on digital technologies, migration and urbanization », qui s'est tenue les 7 et 8 septembre 2022 ; Economist Intelligence « The global liveability index 2022; Daniela Bas; « Urbanization and families », *Chronique de l'ONU* 13 mai 2022 ; rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau

développement durable 10 fait référence à l'importance de faciliter les migrations et la mobilité des personnes pour qu'elles puissent avoir lieu de manière ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées. D'autres objectifs établissent également des liens directs avec les thèmes intéressant les migrations, notamment la migration de main-d'œuvre et les envois de fonds, ainsi que les questions relatives aux données sur la migration. Le Programme 2030 souligne la nécessité de soutenir les migrants par des politiques adaptées.

5. Les migrations, liées à la mondialisation, témoignent des disparités économiques entre les différentes régions ainsi que des inégalités croissantes entre les sociétés, les migrants se déplaçant essentiellement pour trouver de meilleures perspectives économiques. Le nombre de migrants internationaux est passé de 2,8 % (173 millions) de la population mondiale en 2000 à 3,6 % (281 millions) en 2020. Les femmes et les hommes représentaient respectivement 135 et 146 millions de migrants en 2020.

6. La migration est déterminée par a) des facteurs macroéconomiques, notamment des facteurs démographiques, économiques, environnementaux et de développement humain, b) des facteurs socioculturels au niveau méso et c) des facteurs individuels, au niveau micro. La décision d'émigrer est souvent une décision familiale. Les membres de la famille nucléaire ne sont pas les seuls à être concernés lors du processus de décision, les membres des réseaux de parenté ou de la famille élargie, voire la communauté au sens large le sont également. Même si la décision d'émigrer est prise individuellement, la plupart des migrants ont un sentiment d'obligation familiale et veulent contribuer, au moins financièrement, aux besoins des familles restées au pays.

7. Les envois de fonds des migrants sont essentiels pour les économies et représentent plus de 10 % du produit intérieur brut (PIB) dans de nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire. Ils ont atteint 589 milliards de dollars en 2021 et, pour la deuxième année consécutive, ceux vers les pays à revenu faible et intermédiaire ont dépassé le montant des investissements étrangers directs (IED) et de l'aide publique au développement (APD).

8. Défiant les prévisions initiales concernant l'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), les envois de fonds n'ont enregistré qu'une baisse de 1,7 % en 2020 et sont restés importants, augmentant de 8,6 % par la suite. Cette hausse a été principalement alimentée par les migrants qui ont envoyé davantage d'argent à leurs familles en proie à des difficultés économiques pendant la pandémie. Les envois de fonds constituent une source principale de revenu pour de nombreux ménages dans les pays d'origine des migrants et un filet de sécurité financière pour les membres de la famille dans ces pays. On estime qu'ils contribuent notamment à améliorer les résultats en matière de développement humain pour ce qui est de la pauvreté, de la santé, de l'éducation et de l'égalité des sexes.

9. Avec quelques variations régionales, la famille est l'un des principaux moteurs de la migration contemporaine. La migration familiale peut être divisée en quatre catégories : la fondation d'une famille, les membres de la famille qui accompagnent les travailleurs, le regroupement familial et l'adoption internationale. Bien que l'on

Programme pour les villes ([A/76/639-E/2022/10](#)) ; résumé des débats du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur les stratégies à l'échelle du système des Nations Unies sur le développement urbain durable ([CEB/2019/1/Add.5](#)) ; exposés sur la famille et l'urbanisation préparés en vue de la célébration de la Journée internationale des familles de 2022 et compte rendu de la manifestation sur la famille et la migration, organisée parallèlement à la soixantième session de la Commission du développement social.

ne dispose que de peu de données sur la migration familiale, celles disponibles pour les pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) indiquent qu'en 2018, 41 % de toutes les migrations qui se faisaient de manière permanente étaient des migrations familiales, avec environ 1,9 million de nouveaux migrants s'installant dans les pays de l'OCDE pour des raisons familiales.

10. Les flux migratoires de l'Amérique centrale vers les États-Unis d'Amérique montrent une tendance relativement nouvelle de migration familiale où les familles migrent ensemble. Le phénomène dit des « caravanes de migrants » en Amérique centrale constitue une migration collective de grands groupes de migrants transitant ensemble et qui s'est développé en raison de l'absence de possibilités d'emploi, de la pauvreté et de la violence sociale et de genre qui sévit dans la sous-région. Les « caravanes » sont composées de familles entières, de mineurs non accompagnés, de personnes âgées, de personnes handicapées et de personnes atteintes de maladies chroniques. Ces migrants et leurs familles sont souvent exposés à des exactions, des abus sexuels, à la traite des êtres humains, à l'insécurité alimentaire, à la discrimination et à l'exclusion sociale. Le nombre de demandes d'asile émanant de migrants déplacés aux États-Unis et au Mexique est en augmentation, leur profil évoluant d'hommes seuls à des familles entières, des femmes, des enfants et des adolescents non accompagnés.

11. La migration irrégulière des enfants à la recherche d'un travail dans un autre pays ou qui souhaitent retrouver leurs parents qui ont migré est un phénomène croissant qui fait courir de grands risques aux mineurs non accompagnés, lesquels sont souvent maltraités et exploités pendant leur parcours migratoire. Les afflux importants de mineurs non accompagnés représentent de grands défis à relever pour les pays d'accueil, notamment en termes de logement, d'éducation et de réunification avec les membres de leur famille.

12. La migration internationale a des incidences sur la vie familiale à bien des égards. Les familles transnationales souffrent souvent des conséquences de la séparation familiale, avec des effets néfastes dont l'abandon du mariage, la séparation, le divorce, la grossesse chez les adolescentes et les mauvais résultats scolaires. Les migrants laissent derrière eux des familles ancrées dans des réseaux sociaux qui sont difficiles à recréer dans les pays d'accueil. En outre, la migration de main-d'œuvre peut contribuer à faire éclater les familles et à tendre les relations intergénérationnelles entre parents, grands-parents et enfants. Les jeunes parents qui migrent vers d'autres pays peuvent être amenés à laisser leurs enfants aux soins des grands-parents, ce qui peut entraîner des désaccords sur les modes d'éducation et les responsabilités parentales.

13. Malgré les effets négatifs mentionnés ci-dessus, les familles transnationales construisent et reproduisent leur vie au-delà des frontières nationales et sont à même de faire face aux contraintes auxquelles elles sont confrontées dans leurs interactions quotidiennes. La migration transforme, réoriente et change la dynamique des relations familiales. Il s'agit notamment des relations entre conjoints, parents et enfants et autres relations familiales qui évoluent dans l'espace social transnational, souvent grâce aux nouvelles avancées des technologies des transports et de la communication, facilitant ainsi les contacts et interactions fréquents et permettant aux membres de la famille de maintenir des relations et des liens étroits.

14. La prise de décision en termes de mobilité implique que les structures et les arrangements des familles, leurs points de vue sur le genre et les relations intergénérationnelles, les rôles familiaux et l'éducation des enfants peuvent être modifiés, réorientés et négociés entre les membres de la famille nucléaire et au sein du réseau de parenté ou de la famille étendue. Ces redéfinitions sont souvent source de tensions et de conflits considérables. Il est fréquent que la structure familiale

évolue, mais certaines conceptions traditionnelles et attributions sexuées des responsabilités familiales restent souvent inchangées, ce qui oblige les familles transnationales à arbitrer entre les inégalités qui existent entre leurs membres, notamment dans des domaines tels que l'accès à la mobilité, aux ressources individuelles et familiales, aux différents types de capitaux et aux modes de vie.

15. Avec l'augmentation des emplois dans les secteurs de la fabrication et des services, les femmes représentent actuellement 48 % de l'ensemble des migrants internationaux. La maternité transnationale, qui désigne le fait que les mères laissent derrière elles leurs enfants, est de plus en plus répandue, car les jeunes mères à la recherche des perspectives économiques qui font défaut dans leur pays d'origine confient leurs enfants à d'autres membres de la famille, le plus souvent des femmes.

16. Comme les grands-mères assument principalement la garde des petits-enfants lorsque leurs parents émigrent, leur rôle (et celui des grands-pères) est déterminant pour renforcer la culture et l'identité du pays d'origine. Elles transmettent à leurs petits-enfants la langue, les valeurs et les coutumes et favorisent le sentiment d'appartenance à leur culture d'origine. En même temps, les petits-enfants apprennent à connaître la culture du pays de destination de leurs parents grâce à leur relation avec leurs parents migrants. De même, les grands-parents peuvent apporter un soutien affectif lorsque les parents des enfants émigrent ou pour favoriser l'intégration et le maintien des liens à distance. Même s'il ne faut pas surestimer le rôle positif des grands-parents dans la prise en charge de leurs petits-enfants, les restrictions géographiques et légales ainsi que les attentes divergentes des grands-parents et des petits-enfants peuvent être sources de conflits et affaiblir parfois les relations intergénérationnelles.

17. Les mères transnationales, qui assument le plus souvent la fonction de pourvoyeur économique, redéfinissent les rôles de genre mais doivent également s'efforcer de répondre aux attentes sociales des sociétés qu'elles ont laissées derrière elles. Les études sur la maternité transnationale montrent que les femmes ont du mal à justifier et à négocier leurs rôles parentaux dans leur pays de résidence et dans celui d'origine. Cependant, on sait peu de choses sur les conséquences plus profondes de la maternité transnationale sur les familles restées au pays, à l'exception des conséquences néfastes pour les enfants, qui sont souvent en difficulté sur le plan émotionnel et psychologique.

18. L'indice des politiques d'intégration des migrants (MIPEX) indique que dans les 56 pays qu'il couvre, les politiques d'intégration créent autant d'obstacles que de possibilités pour les migrants de s'installer et de s'intégrer dans leurs pays d'accueil. Les immigrés jouissent pour la plupart des droits humains fondamentaux, mais n'ont pas les mêmes possibilités de participer à tous les domaines de la vie dans leurs pays d'accueil. Les politiques migratoires actuellement en vigueur ne profitent pas pleinement aux familles et ne favorisent que dans une certaine mesure le regroupement familial et l'intégration sociale dans les pays d'accueil.

19. Les politiques de regroupement familial ont une incidence sur les relations familiales, car elles régissent les conditions d'entrée et d'installation des migrants et des membres de leur famille dans le pays d'accueil. Il existe un lien étroit entre les politiques, les trajectoires migratoires et les familles transnationales, ces réglementations étant évaluées par les familles lorsqu'un membre souhaite migrer et prendre des décisions à cet effet. Ces politiques peuvent faciliter ou restreindre les flux migratoires et les facteurs qui les conditionnent. Ainsi, elles peuvent soit contribuer au bien-être des familles, soit les exposer à l'exclusion ou au risque.

20. La réunification des familles est souvent limitée, certains pays imposant des politiques restrictives à cet égard. Plusieurs pays ont renforcé leurs contrôles aux

frontières et promulgué des lois restrictives pour empêcher les migrants d'entrer et d'obtenir un statut légal, les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 rendant le regroupement familial encore plus difficile. Ces politiques ont entraîné une fragmentation des ménages, tout en mettant en lumière les inégalités liées à la migration internationale.

21. Même si les familles réunies bénéficiant d'un statut de résident légal et de droits fondamentaux contribuent à la cohésion sociale dans leur pays d'accueil, la définition de la famille varie d'un pays à l'autre, de même que les critères de réunification. Par exemple, certains pays d'Europe occidentale limitent le droit au regroupement aux familles nucléaires et exigent que les membres de la famille transnationale puissent justifier de revenus élevés et satisfassent à des tests linguistiques ou culturels.

22. En réponse à une note verbale du Secrétariat s'enquérant des politiques nationales et régionales relatives aux grandes tendances affectant les familles, plusieurs gouvernements et entités régionales ont fait part des mesures qu'ils ont prises à cet égard. Par exemple, la Commission européenne indique que la directive de l'Union européenne sur le regroupement familial exige des États membres qu'ils autorisent l'entrée et le séjour des parents d'un enfant non accompagné qui sont des ressortissants de pays tiers dans les cas où il n'est pas dans l'intérêt supérieur de l'enfant de rejoindre ses parents à l'étranger.

23. Certains pays proposent des incitations aux ressortissants qui retournent dans leur pays d'origine. En Hongrie, de plus en plus de familles émigrées hongroises reviennent au pays, encouragées par une politique familiale généreuse et un programme de création de logements. La période de travail à l'étranger est prise en compte pour définir les critères d'éligibilité aux aides familiales.

24. En Mongolie, un projet général d'amélioration des conditions de vie de la population et de développement de l'habitat est en cours d'élaboration pour accroître l'accès aux services et développer les compétences professionnelles des migrants des zones rurales et pour lutter contre la pauvreté urbaine. Afin de réunir les familles des travailleurs miniers, le Gouvernement a conclu des accords avec les compagnies minières pour créer des conditions de vie familiale adaptées dans les zones minières.

25. En Uruguay, les migrants et leur famille jouissent des droits à la santé, au travail, à la sécurité sociale, au logement et à l'éducation, au même titre que les ressortissants uruguayens. Les enfants de migrants exercent leur droit à l'éducation indépendamment du statut légal de leurs parents. La migration en tant que telle n'est jamais réprimée et le regroupement familial est considéré comme un droit.

III. Urbanisation et familles

26. L'urbanisation, étroitement liée aux migrations, peut contribuer à atténuer la pauvreté, à réduire les inégalités et à protéger l'environnement, à condition qu'elle soit menée sur la base d'une analyse prévisionnelle et d'une planification appropriées. L'objectif 11 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 vise à rendre les villes inclusives, sûres, résilientes et durables. Plusieurs cibles associées à l'objectif 11 soulignent l'importance d'un logement et de transports publics sûrs et abordables. La cible 11.7 vise à assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs ;

27. L'urbanisation diffère selon les régions du monde : plus de 80 % de la population mondiale vit dans des zones urbaines dans les pays à revenu élevé ou intermédiaire, tandis que dans les pays à revenu faible ou intermédiaire inférieur, la majorité vit dans des zones rurales. Toutefois, les tendances estimées et projetées de

la population urbaine montrent une urbanisation rapide dans les régions moins développées.

28. La pandémie de COVID-19 a mis en avant et exacerbé les inégalités dans les zones urbaines. La phase initiale de la pandémie en 2020 a touché 2,7 milliards de travailleurs dans le monde, soit 81 % de la main-d'œuvre mondiale. Elle a entraîné des répercussions négatives sur les conditions de vie dans les zones urbaines en raison de son impact sur les infrastructures de soins de santé, les restrictions et les mesures de confinement ayant des effets délétères sur les entreprises et l'accès aux services.

29. La pandémie a également mis en évidence les inégalités existant dans les zones urbaines entre les travailleurs à faibles revenus du secteur informel qui ont dû travailler à l'extérieur et la plupart des cols blancs, à l'exception des professionnels de la santé et de quelques autres professions libérales qui ont pu travailler en sécurité depuis leur domicile. Ces inégalités, associées à la surpopulation des bidonvilles et des implantations sauvages, ont rendu les zones urbaines particulièrement dangereuses pour les plus vulnérables, les familles en situation d'extrême pauvreté, les personnes âgées et les handicapés³.

30. La pandémie a mis en avant l'urgence d'un développement urbain durable, avec des infrastructures de grande qualité et un accès universel aux services de base, lequel est indispensables pour le redressement et la préparation aux crises futures. Actuellement, avec la hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants, le coût de la vie a rapidement augmenté dans les villes. La forte hausse de l'inflation met en péril la qualité de vie dans de nombreuses villes. La hausse des taux d'intérêt dans la plupart des pays rendra également l'emprunt et le remboursement de la dette plus coûteux, ce qui réduira les dépenses de consommation et limitera l'accès à des logements abordables.

31. L'urbanisation affecte à bien des égards les individus et les familles, du fait des possibilités et des difficultés qu'elle suscite. Elle offre un meilleur accès à l'emploi, à l'éducation, aux loisirs et aux divertissements que les zones rurales. Les familles migrent vers les villes dans l'espoir d'offrir une meilleure éducation à leurs enfants et de trouver un meilleur emploi. L'urbanisation rapide et non planifiée pose toutefois de nombreux problèmes aux familles dans le monde.

32. La plupart des difficultés résultent du fait que les logements sont souvent inabordables, les infrastructures inadaptées et les transports publics limités. Les ménages urbains les plus pauvres consacrent plus de 50 % de leurs revenus au logement, la moyenne mondiale étant de 30 %. Ils paient également des coûts par unité plus élevés pour l'eau et d'autres services de base que leurs fournisseurs de services informels et leurs coûts de transport sont également plus élevés. En outre, leur sécurité alimentaire dépend des revenus en espèces, qui sont souvent aléatoires. Les ménages urbains pauvres sont particulièrement vulnérables aux hausses de prix et aux facteurs économiques internes et externes qui échappent à leur contrôle.

33. Dans les pays à revenu faible et moyen inférieur notamment, le manque d'espaces publics, tels que les parcs et les terrains de jeux constitue un obstacle supplémentaire, aggravé par le niveau élevé de pollution atmosphérique et les risques climatiques. Dans les pays à faible revenu, les ménages sont confrontés à une diminution de l'accès à l'eau douce, l'absence de réseaux d'assainissement et d'installations sanitaires et d'espaces verts.

³ Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), « Rapport sur l'état des villes dans le monde 2020 : La valeur de l'urbanisation durable » (Publication des Nations Unies, 2020).

34. Plus de 23 % de personnes dans le monde, soit plus d'un milliard, vivent dans des bidonvilles, en milieu urbain. Il est nécessaire d'améliorer les conditions de logement des habitants des bidonvilles, notamment en Asie du Sud-Est et en Afrique subsaharienne, où plus de la moitié de la population urbaine vit dans des bidonvilles. Les estimations montrent que lorsque la population urbaine augmente de 1 %, la proportion de bidonvilles s'accroît de 5,3 % en Asie et de 2,3 % en Afrique. Les bidonvilles sont également souvent situés dans des zones sujettes aux catastrophes naturelles.

35. Il existe un lien direct entre logements insalubres et sans-abrisme et migration et urbanisation, car les personnes qui migrent des zones rurales vers les zones urbaines s'installent le plus souvent dès leur arrivée dans des bidonvilles et/ou des logements insalubre, faute d'autres solutions. Bien que la forme la plus répandue de sans-abrisme dans les zones urbaines, vivre dans la rue, soit la plus visible, d'autres formes moins visibles existent, principalement dans le monde du Sud, telles que logements précaires, surpeuplés ou insalubres, sans services de base ni sécurité d'occupation. Environ 2 % de la population mondiale serait sans abri et 20 % de plus vivrait dans des logements insalubres.

36. Le nombre de personnes et de familles sans abri augmente dans le monde. Le sans-abrisme familial, où un ménage ne dispose pas d'un espace habitable ni de garanties de sécurité d'occupation, est un signe d'extrême pauvreté et d'échec pour de nombreux systèmes. L'éclatement de la famille est souvent à la fois la cause et le résultat du sans-abrisme familial. Par conséquent, les familles sont séparées et placées dans des refuges et les enfants des familles à faibles revenus sont pris en charge par l'État et autres.

37. Dans le monde, les femmes, les enfants et les filles peuvent devoir affronter des situations personnelles et familiales défavorables, outre les causes structurelles et systémiques du sans-abrisme familial, ainsi que des problèmes connexes de déplacement et de traumatisme. « Housing first » (Priorité au logement), un programme qui a pour but d'aider les individus et les familles à rompre le cycle du sans-abrisme en leur fournissant un logement permanent, des produits de première nécessité et les services dont ils ont besoin pour se remettre d'un traumatisme, s'est avéré une approche efficace dans la prévention du sans-abrisme familial⁴.

38. Une urbanisation rapide et mal planifiée entraîne souvent un étalement urbain au détriment des avantages des espaces publics. La norme minimale généralement acceptée pour les espaces publics dans les zones à forte densité est d'environ 45 % au moins, dont deux tiers pour les rues et les trottoirs et un tiers pour les espaces publics ouverts. L'attribution d'un espace public adéquat est indispensable pour l'accès aux services, à l'emploi et aux réseaux de mobilité. En outre, les recherches montrent que les possibilités de jeux dans la nature offertes par les espaces verts facilitent le développement précoce des enfants et ont des effets bénéfiques pour les jeunes. Passer du temps dans un environnement naturel peut également avoir un effet positif sur la santé mentale et les relations. Cependant, au fur et à mesure que de nouvelles villes se construisent les répartitions d'espace public diminuent.

39. Au niveau des familles, on observe plusieurs tendances liées à l'urbanisation. La fécondité est plus faible et la famille nucléaire est en hausse, tandis que les familles élargies sont en déclin. Les configurations familiales sont également nombreuses dans les villes, avec plus de couples qui cohabitent et plus d'enfants nés hors mariage que dans les zones non-urbaines. Le divorce est également plus fréquent au fur et à mesure que les femmes obtiennent leur indépendance économique. Dans les zones urbaines

⁴ Pour de plus amples informations, consulter <https://endhomelessness.org/resource/housing-first/>

au niveau mondial, de plus en plus de personnes âgées « vieillissent sur place » et restent dans leur propre maison aussi longtemps que leur santé le leur permet.

40. Les politiques d'urbanisation axées sur la famille ont principalement pour objectif de fournir des logements abordables et de faciliter les modes de vie intergénérationnels. Par exemple, au Bélarus, les aides au logement telles que les prêts à taux réduit et la réduction des prêts au logement sont proposées en particulier aux jeunes familles et aux familles nombreuses. Les familles nombreuses ont également droit à des aides au logement. En Hongrie, l'aide au logement s'adresse aux familles élevant au moins un enfant ou à celles qui s'engagent à élever au moins un enfant lors de l'achat d'une maison ou d'un appartement neuf ou ayant déjà été habité ou à agrandir le logement dans lequel elles vivent déjà. Des prêts au logement à faible taux d'intérêt sont également proposés aux familles.

41. En Mongolie, un programme de financement de logements durables a été lancé en 2013 pour fournir des logements abordables. Plusieurs projets de logement ont été mis en œuvre, bénéficiant à plus de 18 000 ménages et privilégiant les parents isolés, les personnes handicapées et les jeunes familles. En République arabe syrienne, la stratégie nationale en matière de logement favorise une urbanisation intégrée et a pour objet de garantir la construction de logements abordables lors de la planification urbaine.

42. À Singapour, grâce aux subventions gouvernementales, quatre ménages sur cinq vivent dans des logements publics abordables et de qualité et environ 90 % d'entre eux sont propriétaires. Singapour s'est également engagée à bâtir un environnement urbain inclusif permettant aux familles d'accéder à des logements abordables, à des modes de vie intergénérationnels et à des espaces publics qui améliorent le bien-être de toutes les générations.

43. Les modes de vie intergénérationnels augmentent dans certaines régions du monde. Par exemple, selon le Pew Research Center, en 2020, 19 % des Américains vivaient dans une maison où au moins deux générations d'adultes cohabitaient, contre 12 % en 1980. Les familles qui optent pour un mode de vie multigénérationnel améliorent leurs finances, bénéficient de meilleurs soins de soutien et de relations sociales plus solides⁵.

44. Les modes de vie intergénérationnels sont encouragés à Singapour afin de renforcer l'entraide et la prise en charge au sein des familles au moyen d'appartements multigénérationnels et de programmes prioritaires. Par exemple, les appartements « 3-Generation » permettent aux familles multigénérationnelles de vivre sous un même toit. La priorité en matière de logement social est également accordée aux familles qui souhaitent vivre avec ou près de leurs parents ou de leurs enfants mariés, grâce aux programmes intitulés « Multi-generation Priority Scheme » et « Married Child Priority Scheme ». L'aide au logement de proximité est également offerte aux personnes éligibles qui achètent un appartement à la revente pour vivre avec ou près de leurs parents ou de leurs enfants.

45. Singapour s'est également engagée à construire des infrastructures inclusives, accessibles aux familles ayant des besoins différents, ainsi qu'à concevoir des espaces publics où les différentes générations peuvent interagir et avoir le sentiment de faire partie d'une communauté plus large. Par exemple, le Gouvernement s'efforce de faire en sorte que des services essentiels tels que des épiceries et des installations de loisirs et de soins de santé se trouvent à moins de 400 mètres à pied des résidents. Les logements sociaux intègrent des éléments de la conception universelle, tels que des

⁵ Generations United, *Family Matters: Multigenerational Families in a Volatile Economy* (Washington, D.C., 2011). Disponible à l'adresse suivante : http://www.gu.org/OURWORK/Multigenerational_

espaces de circulation sans obstacle qui relie de manière fluide les pâtés de maison, les principaux pôles d'activité et les infrastructures. À Singapour, les règles d'accessibilité du cadre bâti prévoient notamment l'installation de rampes, d'ascenseurs et de toilettes accessibles. Les salles d'allaitement, les vestiaires et parkings accessibles sont autant de caractéristiques axées sur les familles. Ces principes de conception inclusive sont également appliqués aux nouveaux parcs et parcs en cours de réaménagement. Les infrastructures sociales, communautaires et de soins de santé sont souvent situées au même endroit afin de promouvoir les interactions intergénérationnelles. À titre d'exemple, en décembre 2021, 13 centres de soins situés dans des garderies pour enfants offraient des services de soins de jour et de réadaptation aux personnes âgées.

46. En ce qui concerne les initiatives de la société civile en faveur d'une urbanisation durable et respectueuse des familles, le projet Des villes inclusives pour des familles durables, promu par l'International Federation for Family Development et actif depuis 2017, vise à construire une alliance mondiale de villes et de régions tenant compte des besoins des familles. En signant la déclaration de Venise du projet, elles s'engagent à prendre des mesures dans les domaines liés au logement, aux nouvelles technologies, à l'éducation, aux soins de santé, à la sécurité, à la pureté de l'air, aux transports, à l'accessibilité financière, aux loisirs et au tourisme, ainsi qu'en faveur des familles vulnérables, et à présenter un rapport de suivi annuel sur leurs progrès.

IV. État d'avancement des préparatifs du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2024

A. Niveau national

47. Outre l'action menée en faveur des familles en ce qui concerne les tendances à la migration et à l'urbanisation évoquées plus haut, les gouvernements ont mis en avant les mesures qu'ils ont prises en réponse aux nouvelles technologies, une autre tendance guidant les préparatifs de la célébration du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille. Ils ont fait état des efforts qu'ils ont déployés dans ce domaine pour aider à gérer l'utilisation des nouvelles technologies, citant le recours accru à des campagnes médiatiques pour faire connaître leurs stratégies en matière de politique familiale et sensibiliser à des questions spécifiques liées à la vie familiale, telles que la violence domestique, les droits des enfants ou l'égalité des sexes.

48. En Azerbaïdjan, des manifestations sont organisées pour célébrer la Journée internationale des familles afin d'attirer l'attention sur les questions liées à la famille, notamment des conférences scientifiques et pratiques visant à trouver des solutions face aux défis auxquels sont confrontées les familles. En outre, des cours de formation portant sur des domaines tels que l'égalité des sexes dans le contexte des objectifs de développement durable, le genre et les droits en matière de procréation et l'avenir de la famille vu par les jeunes sont régulièrement organisés ainsi que des activités intergénérationnelles telles que le projet « Apprenez à connaître vos familles », qui met en lumière les parcours de vie des personnes âgées. Le Belarus a lancé une campagne médiatique sur le renforcement de la famille, notamment sur la coresponsabilité parentale et la parentalité responsable.

49. En Hongrie, le programme de réussite numérique, composé de stratégies d'éducation numérique, de développement des exportations, de création d'entreprises et de protection de l'enfance, vise à donner à tous les citoyens hongrois les moyens

de tirer parti de la numérisation. La stratégie de protection numérique de l'enfance permet de doter les enfants, les parents et les éducateurs des connaissances et compétences nécessaires pour permettre aux enfants d'utiliser l'Internet en toute conscience, de manière productive et d'éviter les contenus dangereux.

50. En Jordanie, une campagne médiatique et une stratégie de communication ont été lancées pour réduire la violence contre les enfants. La stratégie comprend une série de campagnes de sensibilisation visant à corriger les comportements indésirables par des méthodes non violentes. Pendant la pandémie de COVID-19, des campagnes médiatiques ont été organisées pour mieux sensibiliser au cyberharcèlement et à sa prévention.

51. La Mongolie organise des manifestations spéciales pour célébrer la Journée internationale des familles. Un site Web a récemment été créé pour fournir des conseils juridiques et psychologiques aux familles et proposer une formation sur la parentalité positive. Parmi les efforts de sensibilisation figurent également des événements visant à promouvoir les valeurs familiales. Dans le cadre des préparatifs du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille, la Mongolie a révisé sa loi sur la famille et mis en place des initiatives visant à réduire la violence domestique et à renforcer les capacités des ressources humaines du secteur social chargé des questions relatives aux familles. Au niveau international, la Mongolie prévoit d'organiser des conférences et des ateliers régionaux sur l'aide aux familles pour que d'autres pays puissent tirer parti de leurs expériences respectives.

52. En Pologne, de nombreux événements à la fois en ligne et en présentiel sont organisés dans le cadre du programme annuel « La famille d'abord ! », notamment plusieurs ateliers, des sessions de formation, des campagnes d'information et des projets de recherche afin de sensibiliser à l'importance de la famille et de contribuer au renforcement des liens familiaux. En outre, des modifications ont été apportées au code du travail polonais afin d'introduire des modalités de travail plus souples pour les parents telles que travail à distance, horaires réduits et horaires aménagés.

53. Singapour a fait de 2022 l'année de la célébration des familles singapouriennes. Elle a été organisée par le Families for Life Council en participation avec des bénévoles des secteurs public et privé et avec le soutien du mouvement Alliance for Action to Strengthen Marriages and Family Relationships. La semaine nationale de la famille a permis de sensibiliser à l'importance des valeurs familiales fondamentales, notamment l'attention, la sollicitude, l'engagement et le respect à la maison.

54. La Commission syrienne chargée des affaires de la famille et de la population, en collaboration avec le Ministère des affaires sociales et du travail, le Ministère de la santé, le Ministère de l'information et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, a lancé une campagne sur la protection parentale par le biais des médias sociaux. En outre, une campagne nationale avec des activités sociales, éducatives et économiques a été lancée en 2021 en collaboration avec le Ministère des affaires sociales et du travail et la Commission syrienne chargée des affaires de la famille et de la population afin de soutenir et d'autonomiser les familles syriennes. En Türkiye, le projet Printemps numérique a été mis en œuvre par le Ministère de la famille et des services sociaux conjointement avec le secteur privé pour améliorer la culture numérique des personnes âgées. Ce projet vise à faciliter l'accès aux technologies de communication numérique afin que les personnes âgées puissent rester en contact avec leur famille. Après la phase pilote, il est prévu d'étendre les formations à la culture numérique et financière à l'ensemble du pays.

55. Une stratégie nationale sur le développement du jeune enfant pour la période allant de 2020 à 2025 a été lancée au Turkménistan afin de renforcer les politiques et

les pratiques et de veiller à la bonne santé des enfants. Des programmes radiophoniques sur les « premiers 1 000 jours » ont également été diffusés pour fournir des informations aux nouveaux parents sur le développement psychosocial des enfants et leurs besoins nutritionnels.

B. Niveau régional

56. En termes de nouvelles stratégies et de sensibilisation au niveau régional, la stratégie de l'Union européenne sur les droits de l'enfant adoptée en 2021 stipule que la famille est une composante essentielle de la vie de l'enfant et que tous les enfants ont le droit, en toute égalité, de vivre avec leur famille et dans une communauté. Elle encourage notamment l'accélération de la désinstitutionalisation et la transition vers des services d'accueil de qualité, à base familiale et communautaire, pour les enfants, y compris les enfants migrants non accompagnés, au moyen de stratégies et de programmes.

57. Des études récentes sur la privation d'accès au numérique dans l'Union européenne indiquent que, dans certains pays européens, environ 20 % des enfants vivent dans des familles qui n'ont pas les moyens d'avoir un ordinateur ou une connexion Internet à la maison. Quarante pour cent des ménages ruraux n'ont pas accès au haut débit et, dans certaines régions, plus de 15 % des jeunes de 15 ans se sentent déconnectés du numérique. À l'échelle européenne, 8 % des personnes de cette tranche d'âge manquent de confiance dans le domaine numérique. Pour remédier à cette situation, la Stratégie européenne pour un meilleur internet pour les enfants a été actualisée en mai 2022 afin de s'adapter à l'évolution des technologies numériques en œuvre depuis 2012 et accélérée par la pandémie de COVID-19 et d'aborder la question des droits numériques des enfants en encourageant la culture numérique et les habitudes saines dans ce domaine. Cette Stratégie soutient des campagnes d'éducation relatives aux médias et à grande échelle pour atteindre les enfants, les familles et les enseignants afin de les sensibiliser aux risques encourus par les enfants en tant que consommateurs d'outils numériques ainsi qu'à l'utilisation qui peut être faite des données personnelles.

58. Afin de préparer le trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille, le Doha International Family Institute, en coopération avec la Ligue des États arabes, le Bureau régional des États arabes du Fonds des Nations Unies pour la population et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, a organisé une réunion de groupe d'experts sur le thème « Le changement technologique et la famille dans la région arabe », qui s'est tenue au Caire du 2 au 5 juin 2022. Des experts ont présenté des documents de réflexion et des données empiriques sur des sujets tels que le cyber-harcèlement et la violence, la technologie comme facilitateur et obstacle à l'équilibre travail-famille, la technologie, le mariage et la fertilité, la dépendance numérique et l'évolution technologique et le bien-être des familles. La réunion a mis en évidence l'impact des mutations technologiques sur les relations familiales, notamment les relations conjugales, parentales et intergénérationnelles, les différences entre les pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord en ce qui concerne les nouvelles technologies et leurs conséquences pour les familles et a formulé des recommandations assorties de mesures, de meilleures pratiques et d'approches pour les aider à mieux appréhender l'évolution des technologies. En outre, le Doha International Family Institute, en partenariat avec la Mission permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes, a organisé une réunion d'un Groupe de haut niveau sur le thème « Un plan d'action pour la famille et les ODD dans la région arabe : les approches post-pandémie », à New York le 5 juillet 2022.

59. Dans le cadre de ses activités visant à soutenir l'urbanisation durable ainsi que des préparatifs de la célébration du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille, l'Institut d'analyse des politiques familiales, une organisation non gouvernementale mexicaine qui promeut les politiques publiques axées sur la famille, a organisé la réunion régionale du nord du Mexique sur la Déclaration de Venise qui s'est tenue du 27 au 29 octobre 2022 à Chihuahua (Mexique). Elle a rassemblé des maires et des représentants des gouvernements locaux pour échanger des données d'expériences et reconnaître les bonnes pratiques en matière d'urbanisation soucieuse de la famille au Mexique et au-delà.

C. Niveau international

60. En 2022, les préparatifs de la célébration du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille au niveau international ont été axés sur les activités de plaidoyer, de sensibilisation et de recherche, notamment l'analyse des conséquences de la migration et de l'urbanisation sur les familles, et un examen des bonnes pratiques et des recommandations a été présenté.

61. « Familles et migrations », une manifestation en ligne organisée en marge de la soixantième session de la Commission du développement social, a souligné le rôle des envois de fonds dans la réduction de la pauvreté. Dans toutes les régions du monde, les migrants ont accru leur soutien à leur famille restée dans leur pays d'origine, notamment lorsqu'il s'agissait de pays touchés par la propagation de la pandémie de COVID-19. Pendant cette pandémie, les envois de fonds des migrants ont complété les programmes gouvernementaux de transfert d'argent pour alléger les difficultés financières rencontrées par leurs familles. Les politiques gouvernementales peuvent faciliter le processus et les envois de fonds pour encourager la reprise après la pandémie. Les intervenants ont noté que les migrants potentiels n'ont souvent que peu de marge de manœuvre lorsqu'ils doivent prendre une décision en matière de migration internationale, celle-ci étant limitée en fonction de leur lieu de naissance et de leurs conditions de vie.

62. La célébration hybride de la Journée internationale des familles en 2022 a été axée sur les familles et l'urbanisation et a souligné que l'urbanisation est souvent considérée comme la plus importante tendance démographique contemporaine, car elle représente un changement déterminant dans la manière dont les humains exploitent l'environnement. Les intervenants ont insisté sur l'importance de bâtir des villes pour les enfants et les familles, expliquant comment l'environnement affecte la santé, le bien-être et le développement physique et cognitif. Il a été noté que les familles ont besoin d'espaces publics pour les interactions sociales et les contacts directs.

63. Les bonnes pratiques adoptées dans des villes du monde entier ont été présentées lors de la célébration, notamment les « thinkscapes » urbains qui transforment les espaces publics des quartiers en possibilités d'apprentissage par le jeu aux États-Unis. Par exemple, les puzzles placés aux arrêts de bus stimulent les compétences spatiales et les pièces mobiles sur les bancs du parc permettent d'explorer le langage, les couleurs et les chiffres en encourageant les interactions entre l'enfant et la personne qui s'occupe de lui. En outre, la signalisation sur site alimente des sites Web en informations et ressources supplémentaires sur les liens entre jeu et apprentissage. Le réseau Playful Learning Landscapes Action Network rassemble des éducateurs, des spécialistes de l'apprentissage, des organisateurs communautaires et des architectes pour créer des espaces d'apprentissage ludiques.

64. Dans la région de Kujawsko-Pomorskie en Pologne, le projet « Family in the centre » (La famille au cœur de la société) vise à accroître l'accès aux services d'aide

pour les familles biologiques et les familles d'accueil de la région, notamment par le biais de conseils juridiques, pédagogiques, psychologiques et psychiatriques. Le projet a dû être actualisé à la suite de l'afflux de réfugiés, essentiellement des mères avec leurs enfants, en provenance d'Ukraine. La région s'est mobilisée pour fournir un logement, de la nourriture, un soutien scolaire et une aide à l'emploi aux familles ukrainiennes. La coopération interinstitutionnelle, dans le cadre de laquelle des spécialistes de nombreux secteurs aident des familles ayant des besoins divers, a permis d'améliorer l'efficacité et l'efficacé.

65. En ce qui concerne la recherche et le plaidoyer, le document de référence intitulé « Migration, urbanisation et la dimension familiale » a été publié lors de la célébration de la Journée internationale des familles. Il analyse les conséquences de l'urbanisation et de la migration sur les familles, le genre et l'urbanisation, l'urbanisation et la vie familiale, en particulier l'importance d'un logement sûr et abordable, du développement des enfants et des jeunes et des questions intergénérationnelles, l'urbanisation et la mondialisation, l'urbanisation et les espaces verts, la promotion de la vie civique et de la participation dans les zones urbaines ainsi que la cohésion et la stabilité sociales. En outre, la note de synthèse du Département des affaires économiques et sociales sur les tendances migratoires et les familles ainsi qu'un article sur l'urbanisation et les familles paru dans la Chronique de l'ONU ont été publiés pour coïncider avec la célébration de la Journée internationale⁶.

66. La réunion du Groupe international d'experts organisée sur le thème « Mega Trends and Families : Focus on Digital Technologies, Migration and Urbanization » dans le cadre des préparatifs du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille a rassemblé des universitaires et des représentants de la société civile qui ont analysé les tendances actuelles en matière de migration et d'urbanisation et leur incidence sur les familles et ont formulé des recommandations sur l'utilisation des nouvelles technologies, les politiques de migration soucieuses des familles, le logement abordable, le sans-abrisme et l'urbanisation durable. Les experts ont recommandé, entre autres, d'intensifier la coopération et le partage d'informations entre les pays au sujet des migrations, y compris la collecte de données comparables dont pourraient bénéficier les chercheurs et les décideurs politiques et d'intégrer les points de vue des autorités locales dans les débats internationaux, compte tenu du rôle qu'ils jouent dans la mise en œuvre des programmes pour les villes.

67. Le Doha International Family Institute, en coopération avec la Mission permanente du Qatar et le Département des affaires économiques et sociales, a organisé une manifestation virtuelle intitulée « Towards the Protection and Empowerment of Families : The Impact of Megatrends » le 20 octobre 2022 parallèlement à la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale. Elle a porté sur les conséquences que peuvent entraîner pour les familles les tendances aux niveaux technologique, démographique, de l'urbanisation et de la migration ainsi que des changements climatiques et les moyens de les protéger de leurs incidences négatives.

68. La déclaration de la société civile pour le trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille, une initiative de la société civile sous la direction de l'International Federation for Family Development conjointement avec ses premières parties prenantes dont le Doha International Family Institute, Generations United, l'Association des familles nombreuses de Hongrie, la European Federation of Parents and Carers At Home, la Plate-forme Haro sur la politique familiale et la Confédération

⁶ Disponibles à l'adresse suivante : <https://www.un.org/development/desa/dpad/publication/un-des-policy-brief-no-133-migration-trends-and-families/> et <https://www.un.org/en/chronicle/urbanization-and-families>.

européenne des familles nombreuses, a été lancée à l'occasion de la Journée internationale des familles à Bruxelles et compte de plus en plus de signataires.

69. La réunion technique annuelle des signataires de la déclaration de Venise s'est tenue à Bruxelles en mars 2022. Parmi ses principales conclusions figure la création d'une plateforme en ligne pour compiler les bonnes pratiques, la mise en place d'un groupe de travail thématique sur la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique et l'économie circulaire et une mise à jour de la Déclaration de Venise. Sur la base de ces conclusions, le projet s'attaque ainsi aux défis auxquels sont confrontés de nombreuses régions, villes et municipalités face aux conséquences de la pandémie, des changements climatiques et des catastrophes naturelles.

70. Les activités futures dans le cadre des préparatifs du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille seront axées sur l'analyse des tendances démographiques en 2023 et des changements climatiques en 2024. Outre les documents de base sur les conséquences de ces tendances sur les familles et les implications politiques, des activités de sensibilisation seront organisées lors des prochaines sessions de la Commission du développement social. En outre, les célébrations de la Journée internationale aborderont les sujets mentionnés ci-dessus, tout comme les groupes d'experts internationaux et régionaux qui se réuniront prochainement.

71. En réponse à la note verbale, le Qatar a annoncé qu'il se préparait à accueillir une conférence internationale en 2024 pour célébrer le trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille. La conférence qui portera sur le thème de la famille et des grandes tendances contemporaines devrait se tenir les 19 et 20 mai 2024 à Doha. L'organisateur principal de la conférence est le Doha International Family Institute qui est membre de la Fondation du Qatar pour l'éducation, la science et le développement communautaire. Les partenaires comprendront le Département des affaires économiques et sociales et la International Federation for Family Development. Les autres partenaires potentiels sont le Ministère du développement social et de la famille, le Ministère des affaires étrangères, le Ministère en charge de l'environnement et des changements climatiques, le Ministère en charge des municipalités et de l'aménagement urbain, l'Agence de la planification et des statistiques et le Ministère des communications et des technologies de l'information du Qatar qui sont les principaux ministères concernés par les quatre grandes tendances ainsi que les organismes des Nations Unies intéressés. En outre, les organisations non gouvernementales internationales et nationales et les organisations régionales concernées seront invitées. La conférence comprendra une cérémonie d'ouverture de haut niveau et des réunions plénières, suivies de tables rondes interactives.

V. Conclusions et recommandations

72. La migration familiale et les familles transnationales méritent une attention particulière de la part des chercheurs et des décideurs politiques. Il est essentiel de se concentrer sur les cellules familiales transnationales et pas seulement sur leurs membres pour comprendre comment ceux-ci satisfont à leurs obligations économiques et sociales et continuent à prendre soin les uns des autres.

73. La migration familiale étant une composante importante de la migration dans son ensemble, l'analyse des politiques migratoires doit intégrer une perspective familiale. Dans la mesure où les familles socialisent et assurent les besoins de la génération suivante sur les plans économique et émotionnel, elles doivent être considérées comme indispensables pour que les migrants puissent s'intégrer dans les nouvelles sociétés et c'est pourquoi les politiques facilitant le regroupement familial et la protection sociale des migrants sont la clé d'une intégration réussie.

74. En ce qui concerne le regroupement familial et comme l'indique le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, il est important de faciliter l'accès aux procédures de regroupement familial pour les migrants, à tous les niveaux de compétences, par des mesures promouvant le droit à la vie familiale et l'intérêt supérieur de l'enfant. Il peut être nécessaire pour cela de revoir et de réviser les critères en matière de revenu, de maîtrise de la langue, de durée du séjour, d'autorisation de travail et d'accès à la sécurité et aux services.

75. En outre, les migrants et leurs familles ont besoin de diverses formes de soutien en plus d'une aide économique. Ils doivent avoir accès à une éducation, des services de santé et un logement de qualité. Alors que la maternité transnationale se répand comme un phénomène mondial, des politiques de soutien aux femmes migrantes et favorisant la réunification avec leurs enfants sont essentielles.

76. Pour aider les familles migrantes, en particulier celles comprenant des femmes et des enfants, des mesures visant à encourager la formation professionnelle et la mise en place de garderies pour les enfants sont également nécessaires. Il est par ailleurs important d'aborder la question des services de santé mentale pour les migrants et leurs familles et des services qui soutiennent une parentalité positive dans un contexte transnational différencié d'un point de vue culturel et normatif.

77. Afin d'élaborer de bonnes politiques migratoires, il faut également investir davantage dans la collecte de données. Actuellement, les données mondiales sur la migration sont fragmentées et incomplètes. La disponibilité, la qualité et la comparabilité accrues des données ventilées par statut migratoire, ainsi que l'utilisation de différents types de sources de données, telles que la statistique descriptive et les données qualitatives, complétées par des études de cas au niveau local, sont déterminantes pour élaborer des politiques fondées sur des données d'observation.

78. De meilleures données sont également nécessaires pour faciliter une migration ordonnée et tenir compte des contributions des migrants qui doivent être considérés comme des personnes dotées de compétences et des acteurs de leur propre vie, désireux de devenir des citoyens productifs et économiquement indépendants s'efforçant d'améliorer le bien-être et la prospérité de leur famille. Les politiques d'immigration devraient être axées sur les contributions que chaque membre de la famille est susceptible d'apporter à la société.

79. La migration alimente l'urbanisation rapide dans une grande partie du monde. Lorsque les villes sont bien planifiées et gérées, elles peuvent contribuer à sortir les familles de la pauvreté, offrir des possibilités d'éducation de qualité aux enfants, fournir une aide aux personnes âgées, accueillir les personnes handicapées ainsi que les migrants et renforcer la cohésion sociale.

80. L'urbanisation est étroitement liée aux tendances démographiques actuelles qui concernent toutes les familles dans le monde. Il s'agit notamment de l'allongement de la durée de vie, de la baisse des taux de fécondité, de la réduction des écarts entre les sexes en matière d'éducation et d'emploi et des grandes mutations technologiques qui affectent la vie familiale. Les familles urbaines ont un meilleur accès à l'emploi, à l'éducation, aux soins de santé, à la garde d'enfants et à d'autres réseaux de soutien social. Toutefois, la croissance rapide des zones urbaines peut avoir des effets négatifs en mettant sous tension les services de logement, de transport et les infrastructures, et suscite des inquiétudes quant aux conséquences néfastes pour l'environnement.

81. L'urbanisation peut améliorer la vie des individus et des familles lorsqu'il s'agit d'un processus maîtrisé et durable auquel participent les parties prenantes concernées. Il faut pour cela adopter une perspective familiale et comprendre la complexité de la vie familiale dans les contextes urbains, y compris les besoins et soutiens familiaux

pour les citadins et les nouveaux arrivants, qu'il s'agisse de ruraux migrant vers les villes ou de migrants internationaux.

82. Les ménages à faibles revenus sont les plus touchés par l'urbanisation rapide et un logement convenable à un prix abordable est fondamental pour améliorer leurs conditions de vie. Outre un logement convenable, des transports fiables et sûrs, l'accès à l'éducation, à des services sociaux et à des espaces verts où toutes les générations peuvent interagir sont essentiels. Les espaces publics doivent être accessibles aux personnes âgées et aux personnes handicapées afin de favoriser la cohésion sociale des quartiers et des communautés.

83. Le sans-abrisme familial a des causes socioculturelles, économiques et politiques auxquelles les gouvernements, la société civile et le secteur privé peuvent remédier. Même si les circonstances personnelles menant au sans-abrisme peuvent varier pour chaque famille, bon nombre des défaillances structurelles et systémiques y contribuant sont assez similaires, en particulier dans les environnements urbains. Avec la privatisation du logement à l'échelle mondiale, l'hébergement d'urgence éclipse les autres approches du logement et du sans-abrisme. L'approche « L'hébergement d'abord » et la fourniture aux familles de logements de bonne qualité avec un soutien aident les villes à jouer un rôle important dans l'autonomisation des familles et la réalisation des objectifs du Programme 2030 en ce qui concerne les villes.

84. Les politiques axées sur la famille doivent cibler les familles vulnérables et des filets de protection sociale doivent être mis en place, en particulier pour les familles confrontées à la précarité en matière de logement, celles qui vivent dans des zones de conflit et des camps de réfugiés et celles qui se trouvent dans des zones exposées aux catastrophes naturelles. Pour les familles à faible revenu, les transferts et les subventions en espèces et en nature se sont avérés être un mécanisme efficace.

85. Un aménagement urbain bien pensé peut se concentrer sur la création d'emplois et le soutien à l'activité économique. Comme l'indique le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), les villes peuvent réduire les inégalités spatiales en investissant dans les espaces publics, en adoptant des méthodes de planification à usage mixte et en faisant participer les ménages à faibles revenus à la planification et à la budgétisation municipales⁷. L'aménagement urbain inclusif doit identifier les besoins des ménages mal desservis et les associer aux processus d'aménagement urbain.

86. Il est également important de promouvoir la recherche sur les effets de l'urbanisation sur la dynamique et la cohésion familiales, en examinant les conséquences de la taille des ménages sur les décisions d'avoir ou pas des enfants et en explorant l'incidence de la migration sur le bien-être des familles nucléaires et de leur famille élargie au pays. En outre, il est essentiel d'examiner attentivement les effets des politiques urbaines sur la cellule familiale. Les évaluations doivent déterminer les besoins des familles pour que les villes inclusives deviennent une réalité. Pour atteindre cet objectif, il peut être nécessaire de fournir aux familles des outils adéquats pour renforcer leur capacité à réaliser leur potentiel en tant qu'acteurs productifs, engagés et compétents du développement durable.

87. Le renforcement du financement urbain est un élément clé pour aboutir à un développement urbain durable en renforçant l'administration fiscale et les instruments qui permettent de capter la valeur créée par l'urbanisation et promouvoir les partenariats public-privé, les bases d'actifs régulées, les investissements privés, la

⁷ ONU-Habitat, 2020, *City-Wide Public Space Strategies: A Guidebook for City Leaders* (Nairobi, 2020).

coopération internationale et en diversifiant davantage les sources de financement de l'action climatique.

88. Les études relatives à la migration et à l'urbanisation ne tiennent souvent pas compte des réseaux familiaux plus larges et du bien-être familial des personnes qui migrent et/ou s'installent en milieu urbain et des membres de leur famille restés sur place. Les politiques liées à la migration sont généralement élaborées sous la forme d'initiatives individuelles ou au niveau de la population, négligeant les familles vulnérables, en particulier celles qui comptent des personnes handicapées et les familles autochtones. C'est pourquoi les familles doivent être au cœur des politiques de logement qui doivent proposer des solutions à long terme afin d'augmenter le nombre de logements abordables pour les familles à faibles revenus, de redynamiser les quartiers délaissés et de promouvoir la création d'emplois dans les zones urbaines.

89. Des cadres politiques efficaces devraient être axés sur le bien-être de la famille en tant que résultat escompté. Les politiques doivent tenir compte de la structure familiale et d'autres caractéristiques et promouvoir et renforcer le bien-être matériel, relationnel et subjectif des familles dans leur parcours pour s'adapter à la migration et à l'urbanisation, deux tendances qui affectent profondément la vie familiale.

90. **Les États Membres sont invités à examiner les recommandations ci-après :**

a) Intégrer une perspective familiale lors de l'élaboration des politiques migratoires et d'urbanisation ;

b) Promouvoir des politiques de réunification équitables, dont l'objectif principal est le bien-être de la famille et l'intérêt supérieur de l'enfant ;

c) Privilégier des systèmes de protection sociale universelle et cibler les familles vulnérables, telles que les familles migrantes, celles qui vivent dans des logements précaires, celles qui vivent dans des zones de conflit ou des zones exposées aux catastrophes naturelles, les familles autochtones et les familles dont un membre est handicapé ;

d) Encourager une urbanisation intelligemment planifiée et bien gérée grâce à une coordination efficace entre les autorités locales et les administrations de l'État et des partenariats financiers public-privé à long terme ;

e) Faire participer un large éventail de parties prenantes à l'aménagement urbain, notamment les ménages à faibles revenus, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées ainsi que les sans-abris et autres populations socialement marginalisées ;

f) Investir dans l'urbanisation durable, notamment en fournissant les infrastructures nécessaires, des transports accessibles, des logements abordables et des modes de vie intergénérationnels ;

g) Investir dans des espaces publics sûrs et accessibles, notamment des espaces verts, bénéficiant à tous les résidents urbains, y compris les familles vulnérables, les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées ;

h) Investir dans des activités de sensibilisation et des campagnes médiatiques sur le logement, l'emploi, les possibilités d'éducation et les services sociaux destinés aux familles et à leurs membres ;

i) Développer la recherche fondée sur des données probantes s'agissant de la migration et de l'urbanisation et de leurs conséquences pour les familles afin d'élaborer des politiques satisfaisantes d'aide aux familles migrantes et urbaines ;

j) Prendre systématiquement en compte les questions de genre dans tout le processus d'élaboration des politiques familiales, en particulier en ce qui concerne la maternité transnationale et le sans-abrisme des familles ;

k) Continuer à soutenir, dans le cadre des préparatifs du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille, les activités de recherche et de sensibilisation et l'action menées aux niveaux national, régional et international sur les conséquences qu'entraînent pour les familles les mutations technologiques, l'urbanisation, les migrations, les évolutions démographiques et les changements climatiques⁸.

⁸ Pour des recommandations détaillées, voir Trask « Migration, urbanization and the family dimension » et les recommandations formulées lors de la réunion du Groupe d'experts sur le thème « Megatrends and families: focus on digital technologies, migration and urbanization ».